

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

N° 4814 /CAB/

DAKAR, LE 14 OCT. 1964

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

46/64
1B 260

Le Président de la République

à Monsieur le Président de l'Assemblée
Nationale

--- D A K A R ---

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint,
un décret de présentation à l'Assemblée Nationale
d'un projet de loi portant règlement du compte défi-
nitif du Budget de la République du Sénégal Exercice
1959.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumet-
tre ce projet à la délibération de l'Assemblée Natio-
nale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.



Léopold Sédar SENGHOR.

Loi n° 65-02

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 64-705 /

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET de PRESENTATION

à l'Assemblée Nationale d'un projet de
loi portant règlement du compte définitif
du Budget de la République du Sénégal
Exercice 1959.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution;

D E C R E T E :

ARTICLE UNIQUE : Le projet de loi dont la teneur suit,
sera présenté par le Ministre des Finances qui est chargé
d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

FAIT à DAKAR, le 14 OCTOBRE 1964

Léopold Sédar SENGHOR.

- 1 -

/NS

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES FINANCES

N° 5579 /MF/CAB/7

- [7] A P P O R T

à Monsieur le Président de la République

à Monsieur le Président du Conseil
et à Messieurs les Ministres

O B J E T : Compte définitif Budget de l'Etat
du Sénégal Exercice 1959.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appro-
bation un projet de loi portant règlement du Compte
définitif du Budget de la République du Sénégal -
Exercice 1959.

Dans le cas où ce projet ne soulèverait pas
d'Objection de votre part, je vous serais obligé, Mes-
sieurs les Présidents, Messieurs les Ministres, de vou-
loir bien l'adopter./.-

Dakar, le 11 Juillet 1962

- 2 -

/NS

DAKAR, le

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES FINANCES

N° _____/MF/CAB/7

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

à Monsieur le PRESIDENT

et à Messieurs les DEPUTES de l'ASSEMBLEE
NATIONALE du SENEGAL.

O B J E T : Compte définitif du Budget de la
REPUBLIQUE du SENEGAL exercice 1959-

Monsieur le PRESIDENT,
Messieurs les DEPUTES,

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de
Loi portant règlement du Compte définitif du Budget de la
REPUBLIQUE du SENEGAL exercice 1959.

Dans le cas où ce projet ne soulèverait pas
d'objection de votre part, je vous serais obligé, Mon-
sieur le PRESIDENT, Messieurs les DEPUTES de bien vou-
loir l'adopter.

Veuillez agréer, Monsieur le PRESIDENT, Mes-
sieurs les DEPUTES, l'assurance de ma haute considéra-
tion./.-

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

2ème LEGISLATURE

2ème SESSION ORDINAIRE DE 1964

II- A P P O R T

présenté au nom de la Commission des Finances,
des Affaires Economiques, du
Développement et du Plan

Sur les PROJETS de LOIS N°s 46/64 - 47/64 -
55/64 et 56/64 portant règlement des comptes
définitifs des Budgets de la République
pour les exercices 1959, 1960, 1961 prolongé
au 30 juin 1962 et pour la gestion 1962 /1963

par Monsieur Abdoul N'DIAYE
Rapporteur Général

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

La Commission des Finances, lors de sa réunion du 9 Janvier 1965, a successivement examiné les comptes définitifs des budgets de la République du Sénégal pour les exercices 1959, 1960, 1961 prolongé au 30 Juin 1961 et pour la gestion 1962/1963.

Elle a pu constater, pour l'exercice 1959, un excédent de recettes de 664.076.993 francs malgré les répercussions budgétaires consécutives à la création de trois secrétariats d'Etat et à la prise en charge de nombreux services qui relevaient précédemment du groupe de territoires ou de l'Etat français.

Un tel excédent n'a pu être réalisé que grâce, d'une part, à l'aménagement adéquat de notre fiscalité interne et externe, d'autre part à une nette amélioration des recouvrements.

En 1960, la proclamation de l'indépendance du Sénégal et les charges de souveraineté qui en découlaient, étaient de nature à peser lourdement sur l'état de nos finances.

Il a fallu donc accroître la pression fiscale globale pour réaliser en 1960 un excédent de recettes de 652.739.340 francs.

La poursuite de nos efforts tendant à accroître l'efficacité de nos services de recouvrement devait permettre de dégager, également, pour l'exercice 1961 prolongé au 30 Juin 1962, un excédent de recettes sur les dépenses de 955.193.668 francs.

Quant à la gestion 1962 - 1963, elle révèle une augmentation rapide de nos dépenses d'investissement, consécutivement à la mise en oeuvre du premier plan quadriennal. Ces dépenses qui se sont élevées à 5.501.606.238 francs, chiffre jamais atteint jusqu'ici, traduisent éloquentement la volonté de notre jeune Nation de faire face à son devenir.

- 2 -

Le niveau de ces dépenses d'investissement a eu pour corollaire l'accroissement rapide des dépenses de fonctionnement des ministères techniques, notamment des ministères de l'Economie rurale, des Travaux publics, transports et télécommunications.

En outre, la mise en place des structures sociales, nécessaires au développement harmonisé de notre économie, devait entraîner, elle aussi, une augmentation très sensible des dépenses des ministères de l'éducation et de la santé publique.

Toutefois, le budget général de la gestion 1962 - 1963 devait accuser un excédent de recettes de 872.148.000 francs, à la suite des mesures courageuses prises par le Président de la République et l'Assemblée Nationale.

Ces mesures, rappelons le, avaient consisté, tout d'abord, à la suppression d'un certain nombre de dépenses, lors du collectif voté le 30 Janvier 1963, ensuite, à la création de la taxe de développement, enfin, à une légère augmentation de la pression fiscale directe.

Votre Commission, après avoir constaté la bonne exécution des budgets de l'Etat, pour les exercices 1959, 1960, 1961 prolongé au 30 Juin 1962 et pour la gestion 1962-1963, a toutefois invité le ministère des finances à poursuivre ses efforts en vue de supprimer tout retard dans l'élaboration et la présentation à l'Assemblée Nationale des Lois de règlement.

En effet, il est important que l'Assemblée Nationale soit fixée le plus tôt possible sur la situation définitive d'une gestion, pour une meilleure appréciation de la situation financière de l'Etat.

L'adoption du "principe de la gestion" et l'installation d'un ordinateur au centre comptable André PEYTAVIN devraient permettre d'y parvenir.

Votre Commission des Finances vous engage, en conséquence, à adopter les projets de lois de règlement soumis à votre approbation.

- 6 -

/NS

REPUBLIQUE DU SENEGALMINISTERE DES FINANCESRESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 1959
=====1°/- R E C E T T E S :

Recouvrements bruts à ajouter	15.451.207.030,-
Restes à recouvrer de l'exercice 1959 à déduire	<u>2.086.256.694,-</u>
Total	17.537.463.724,-
Recettes des exercices antérieurs	<u>1.799.826.810,-</u>
Total des recettes se rapportant à l'exercice 1959	15.737.636.914,-

2°/- D E P E N S E S :

Dépenses brutes à ajouter	14.114.389.102,-
Passif exigible propre à l'exercice 1959 à déduire	<u>1.081.451.516,-</u>
Total	15.195.840.618,-
Dépenses payées en 1959 sur exercices clos	<u>409.262.458,-</u>
Dépenses nettes se rapportant à l'exer- cice 1959	<u>14.786.578.160,-</u> =====

Résultats de l'Exercice

Excédent des recettes sur les dépenses=	951.058.754,-
---	---------------

- 7 -

/NS
REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES FINANCES

N° _____/MF/CAB/7

EXPOSE DES MOTIFS ET RAPPORT DE PRESENTATION
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE LA REPUBLIQUE
 DU SENEGAL - EXERCICE 1959.-

J'ai l'honneur de vous présenter, le compte administratif des recettes et des dépenses du budget de la République du Sénégal de l'exercice 1959.

Les résultats des opérations comptables constatées en conformité avec les écritures du Trésorier-Payeur du Sénégal, sont les suivantes :

Recettes.....	17.025.861.322,-
Dépenses.....	16.361.784.329,-
Excédent des recettes sur les dépenses	664.076.993,-

Ces chiffres englobent tant en recettes qu'en dépenses, les opérations du budget de Fonctionnement et du budget d'Equipe-ment et d'Investissement et ne donnent que le résultat brut de l'exercice. L'examen séparé par le budget permettra d'établir le bilan réel.

Les prévisions en recettes et en dépenses qui sont indiquées sont celles du budget primitif, conformément à la règle habituellement suivie en matière d'établissement de compte définitif.

- BUDGET DE FONCTIONNEMENT -

Pour des prévisions de recettes	
arrêtées à	12.983.810.000,-
des recouvrements se sont élevés à	15.451.207.030,-
Soit en plus	2.467.397.030,-

alors qu'en dépenses pour des prévisions	
identiques de	12.983.810.000,-
les paiements ont atteint	14.114.389.102,-
Soit en plus	1.130.579.102,-

Ainsi, compte tenu de la plus	
value de recettes de	2.467.397.030,-
et des paiements en plus	1.130.579.102,-
l'excédent de l'exercice 1959 ressort à .	1.336.817.928,-
soit 10,2 % de la masse budgétaire initiale.	

Mais ces chiffres, qui comprennent en recettes comme en dépenses, des sommes intéressant les exercices antérieurs, ne tiennent pas compte des restes à recouvrer propres à l'exercice 1959 pas plus que des dettes laissées par ce même exercice aux exercices suivants. Il convient donc de faire état de tous ces éléments pour faire apparaître le bilan 1959.

/NS

- 8 -

C'est ainsi que les recouvrements soit 15.451.207.030,-
doivent être augmentés des restes à recouvrer
de l'exercice 1959 2.086.256.694,-
ce qui donne un total de 17.537.463.724,-
et diminué des recettes des exercices antérieurs 1.799.826.810,-
pour obtenir les recettes propres de l'exercice 15.737.636.914,-
=====

Quant aux dépenses qui atteignent 14.114.389.102,-
il faut y ajouter le passif exigible de l'exer-
cice 1.081.451.516,-
ce qui donne un chiffre de 15.195.840.618,-
et en déduire les dépenses des exercices clos.. 409.262.458,-
pour avoir le total des paiements réels..... 14.786.578.160,-
=====

La balance du Budget de Fonctionnement
suit :

Recouvrements propres	15.737.636.914,-
Paiements propres.....	14.786.578.160,-
Excédent net de Recettes.....	951.058.754,-
	=====

Cet excédent n'est que théorique en raison de l'impos-
sibilité de recouvrement d'une grande partie des restes à recou-
vrer.

BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Pour des prévisions de recettes de...	1.688.149.000,-
les recouvrements se sont élevés à	1.574.654.292,-
Soit en moins	113.494.708,-
	=====
alors qu'en dépenses pour des prévisions iden- tiques de	1.688.149.000,-
les paiements ont atteint	2.247.395.227,-
Soit en plus	559.246.227,-
	=====
La différence entre les recouvrements.....	1.574.654.292,-
et les paiements.....	2.247.395.227,-
fait ressortir un excédent de dépenses de	672.740.935,-
	=====

Pour l'ensemble du Budget du Sénégal le bilan de l'exer-
cice 1959 tel qu'il ressort de l'exposé qui précède s'établit
comme suit :

Recettes :

Budget de Fonctionnement	15.451.207.030,-
Budget d'Equipement et d'Investisse- ment...	1.574.654.292,-
Total	17.025.861.322
	=====

- 9 -

Dépenses :

Budget de Fonctionnement	14.114.389.102,-
Budget d'Equipement et d'Investissement.	2.247.395.227,-
Total	16.361.784.329,-

Excédent global des recettes sur les dépenses. 664.076.993,-

RECETTES ORDINAIRES

Le tableau ci-après indique les plus-values ou moins values constatées :

(VOIR TABLEAU N° 1)

1°/- BUDGET DE FONCTIONNEMENTChapitre 1er.- Impôts forfaitaires sur le revenu

Titres émis	1.270.501.876,-
Prévisions budgétaires.....	668.000.000,-
Recouvrements.....	656.081.966,-

d'où une moins value de 11 919 034 provenant surtout des impôts personnels et de la taxe sur le bétail.

Chapitre 2.- Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu

Titres émis	3.147.453.307,-
Prévisions budgétaires.....	1.615.000.000,-
Recouvrements.....	2.201.075.496,-

d'où une plus-value de 586 075 496 qui affecte principalement les impôts cédulaires de l'impôt général sur le revenu et des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 3.- Contribution mobilière

Titres émis.....	306.309.202,-
Prévisions budgétaires.....	120.000.000,-
Recouvrements.....	146.254.649,-

d'où une plus value de 26 254 649 provenant principalement des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 4.- Impôts fonciers

Titres émis.....	637.853.225,-
Prévisions budgétaires.....	325.000.000,-
Recouvrements.....	369.592.678,-

d'où une plus-value de 44 592 678 provenant surtout de la contribution foncière sur la propriété bâtie et des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 5.- Patentes et Licences

Titres émis	817.985.087,-
Prévisions budgétaires.....	360.000.000,-
Recouvrements.....	349.066.125,-

d'où une moins-value de 10 933 880 provenant des patentes.

...../.....

- 10 -

Chapitre 7.- Taxe de consommation intérieure

Titres émis.....	1.894.466.964,-
Prévisions budgétaires.....	1.690.000.000,-
Recouvrements.....	1.842.042.125,-

d'où une plus-value de 152 042 125 provenant principalement de taxe sur les produits fabriqués localement, de la taxe sur les tabacs et sur les alcools.

Chapitre 8.- Taxes sur les transactions et taxes à la production.

Titres émis.....	3.681.105.798,-
Prévisions budgétaires.....	2.697.000.000,-
Recouvrements.....	3.403.095.652,-

d'où une plus-value de 706 095 652 provenant de la taxe sur le chiffre d'affaires de la taxe forfaitaire à l'exportation et de la taxe générale sur les affaires

Chapitre 9.- Droits à l'exportation

Titres émis	2.215.129.682,-
Prévisions budgétaires.....	1.823.000.000,-
Recouvrements.....	2.212.422.626,-

d'où une plus-value de 389 422 626 provenant des droits fiscaux à l'exportation.

Chapitre 10.- Taxes de recherche et de conditionnement.

Titres émis	235.488.371,-
Prévisions budgétaires.....	228.000.000,-
Recouvrements.....	235.318.198,-

d'où une plus-value de 7 318 198 Frs

Chapitre 13.- Droits d'Enregistrement

Titres émis	455.861.458,-
Prévisions budgétaires.....	474.000.000,-
Recouvrements.....	455.861.458,-

d'où une moins-value de 18 138 542 Frs

Chapitre 14.- Droits de timbre

Titres émis.....	349.795.724,-
Prévisions budgétaires.....	321.000.000,-
Recouvrements.....	349.790.324,-

d'où une plus-value de 28 790 324 Frs

Chapitre 15.- Taxes diverses et taxes pour service rendus

Titres émis	97.164.964,-
Prévisions budgétaires	43.000.000,-
Recouvrements.....	52.354.403,-

d'où une plus-value de 9 354 403 provenant des recettes des exercices antérieurs.

...../.....

/NS

- 11 -

Chapitre 16. - Revenu du Domaine Immobilier

Titres émis.....	29.749.847,-
Prévisions budgétaires.....	23.000.000,-
Recouvrements.....	24.658.621,-

d'où une plus-value de 1 658 621 Fr

Chapitre 17. - Revenus du Domaine Forestier

Titres émis	41.709.503,-
Prévisions budgétaires.....	31.400.000,-
Recouvrements.....	41.709.503,-

d'où une plus-value de 10 309 503 Frs

Chapitre 18. - Revenu du Domaine Minier

Titres émis.....	14.399.507,-
Prévisions budgétaires.....	10.000.000,-
Recouvrements.....	14.395.417,-

d'où une plus-value de 4 395 417 Frs

Chapitre 19. - Produits du Domaine mobilier

Titres émis	8.634.803,-
Prévisions budgétaires.....	10.000.000,-
Recouvrements.....	6.956.798,-

d'où une moins-value de 3 043 202 Frs

Chapitre 20. - Revenu des valeurs mobilières

Titres émis	78.960,-
Prévisions budgétaires	100.000,-
Recouvrements.....	78.960,-

d'où une moins-value de 21 040 Fr

Chapitre 22. - Recettes des Exploitation^s Industrielles.

Titres émis.....	343.339.385,-
Prévisions budgétaires.....	340.000.000,-
Recouvrements.....	305.752.706,-

d'où une moins-value de 34 247 294 Fr qui affecte principalement les services suivants :

Garage administratif (2 431 414 Fr)
 Subdivision outillage de Thiès(10 667 423 Fr)
 Subdivision outillage de Richar-Toll(36 227 310 Fr)
 Ateliers généraux des T.P. (40 589 335 Fr)
 Stag - 13 302 660 Fr

par contre pour une prévision initiale de 15 000 000 les recouvrements au titre des recettes des exercices antérieurs se sont élevées à 69 967 236 Fr alors que les émissions atteignent 104 042 916 Fr.

Chapitre 23. - Recettes diverses des autres services

Titres émis	168.952.478,-
Prévisions budgétaires.....	124.000.000,-
Recouvrements.....	129.473.231,-

d'où une plus value de 5 473 231 Fr provenant surtout du produit des recettes des exercices antérieurs.

- 12 -

Chapitre 24.- Produits divers et accidentels

Titres émis.....	608.397.605,-
Prévisions budgétaires.....	52.500.000,-
Recouvrements.....	90.712.415,-

d'où une plus-value de 38 212 415 Fr

Chapitre 26.- Contributions, Subventions et

Fonds de concours.-

Titres émis	1 964.406.016,-
Prévisions budgétaires.....	1 139.800.000,-
Recouvrements.....	1 963.213.120,-

d'où une plus-value de 823 413 120 Fr provenant principalement des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 27.- Contributions, Subventions et participations de collectivités et établissements publics.

Titres émis.....	64.826.433,-
Prévisions budgétaires.....	67.900.000,-
Recouvrements.....	33.967.173,-

d'où une moins-value de 33 932 827 Fr qui affecte les participations, en particulier les remboursements par les Communes.-

Chapitre 29.- Remboursements de prêts et avances

Titres émis	974.463.926,-
Prévisions budgétaires.....	821.110.000,-
Recouvrements.....	567.333.391,-

d'où une moins-value de 253 776 609 Fr affectant les remboursements de prêts.

29/- BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTChapitre III.- Avance pour mise en place des nouvelles instructions (Avance provenant de l'exercice 1958)

Titres émis.....	25.600.000,-
Prévisions budgétaires.....	Néant
Recouvrements.....	25.600.000,-

Chapitre 101.-Participation du budget de fonctionnement aux dépenses d'Equipement et d'investissement.

Titres émis.....	1 173.298.000,-
Prévisions budgétaires.....	471.495.000,-
Recouvrements.....	1 173.298.000,-

Chapitre 102.- Emprunts et avances de la CCFOM

Titres émis	63.723.292,-
Prévisions budgétaires.....	98.525.000,-
Recouvrements.....	63.723.292,-

Chapitre 104bis. Subventions spéciales du budget des transferts et de l'ex-budget du groupe

Titres émis.....	60.557.000,-
Prévisions budgétaires.....	Néant
Recouvrements effectués.....	60.557.000,-

/SB

- 13 -

<u>Chapitre 107bis.</u> Subventions spéciales correspondant		
aux crédits remis en fonds libres sur		
l'ex-budget du groupe exercice 1958/59		
(1er trimestre)		
Titres émis.....	251	476 000
Prévisions budgétaires	Néant	
Recouvrements effectués	251	476 000

II) D E P E N S E S

Le tableau n° 2 fait ressortir pour le budget de Fonctionnement les paiements effectués par nature de dépenses-

(I CONCLUSIONS

Malgré les répercussions budgétaires consécutives à la créations de trois secrétariats d'Etat à la prise en charge de nombreux services qui relevaient précédemment du groupe de territoires oude l'Etat français, aux conséquences financières découlant de la réforme administrative des charges de trésorerie particulièrement lourdes pour honorer les engagements contractés en accordant un aval de deux milliards à l'Ecoop et à la politique d'investissement et de Développement instaurée par le Gouvernement, le budget de la République du Sénégal de l'exercice 1959 a fait apparaître un excédent de recettes sur les dépenses de 664 076 993 Francs -

Cet excédent de recettes n'a pu être réalisé d'une part que grâce à l'instauration d'une fiscalité adaptée aux facultés contributives réelles de la population et portant principalement sur le relèvement des taxes indirectes à gros rendements (taxe générale sur les affaires, taxes sur les produits pétroliers, taxes sur les tabacs et les alcools) taxes supportées par les catégories sociales les plus favorisées, et d'autre part à une accélération et une amélioration du recouvrement des recettes .-

.... /

/CB

- 14 -

	Prévisions budgétaires primitives	Recouvrements	Différence en + ou en -
apôts forfaitaires sur le revenu	668 000 000	656 081 966	- 11 918 034
apôts proportionnels et progressifs sur le revenu.....	1 615 000 000	2 201 075 496	+ 586 075 496
ontribution mobilière	120 000 000	146 254 649	+ 26 254 649
apôts Fonciers	325 000 000	369 592 678	+ 44 592 678
entes et Licences	360 000 000	348 066 120	+ 12 000 000
xe de consommation intérieure	1 690 000 000	1 842 042 125	+ 152 042 125
xes sur les transactions et taxes à la production.....	2 697 000 000	3 403 095 652	+ 706 095 652
oits à l'exportation	1 823 000 000	2 212 422 626	+ 389 422 626
xes de recherche et de conditionnement	228 000 000	235 313 192	+ 7 313 192
oits d'enregistrement	474 000 000	455 861 458	- 18 138 542
oits de Timbre	321 000 000	349 790 324	+ 28 790 324
xes diverses et taxes pour service rendus	43 000 000	52 354 403	+ 11 354 403
evenu du Domaine Immobilier	33 000 000	24 652 621	+ 1 658 621
evenu du Domaine Forestier	31 400 000	41 709 503	+ 10 309 503
evenu du Domaine Minier	10 000 000	14 395 417	+ 4 395 417
roduit du Domaine Mobilier	10 000 000	6 956 792	- 3 043 202
evenu des valeurs mobilières	100 000	72 960	- 27 040
ecettes des Exploitations industrielles	340 000 000	305 752 706	- 34 247 294
ecettes diverses des autres services	124 000 000	129 473 231	+ 5 473 231
roduits divers et accidentels	52 500 000	90 712 415	+ 38 212 415
ontributions, subventions et Fonds de concours	1 139 200 000	1 963 213 120	+ 723 413 120
ontributions, subventions et participations de collec- tivités et établissements publics	67 900 000	33 967 173	- 33 932 827
onds de concours d'organismes privés et subventions ...	"	"	"
emboursement de prêts et avances	821 110 000	567 333 391	- 253 776 609
élévement sur la caisse de Réserve	"	"	"
ances du Trésor.....	"	"	"
Total	12 983 810 000	15 451 207 030	+ 2 467 397 030

D E P E N S E S

Copyright © 2013 Direction des relations avec les institutions

- PROCES VERBAL DE CONCORDANCE -

-:-:-:-:-

Le 3 Juillet mil neuf cent soixante et un la Commission désignée à l'effet de constater la concordance du compte administration du Budget de la République du Sénégal, exercice 1959 avec les écritures du Trésorier Payeur à DAKAR et composée de :

M. LEDOUX administrateur en chef de la F.O.M.,
Inspecteur des affaires Financières,
PRESIDENT;

M. LEZONGAR Chef de Division 3° échelon de la
F.O.M. du Ministre des Finances,
MEMBRE ;

M. KANE Macquillou, Commandant de Cercle de
Dagana , MEMBRE.

s'est réunie à l'effet de procéder aux constatations dont elle était chargée .

Il résulte des opérations auxquelles elle s'est livrée et du rapprochement du compte définitif du Sénégal exercice 1959 avec les écritures du Trésorier Payeur à DAKAR, qu'il existe une concordance parfaite .

Les résultats de l'exercice 1959 accusent de part et d'autre pour les recettes la somme de: dix sept milliards vingt cinq millions huit cent soixante et un mille trois cent vingt deux francs et pour les dépenses la somme de: seize milliards trois cent soixante et un millions sept cent quatre vingt quatre mille trois cent vingt neuf francs.

En foi de quoi les membres de la Commission ont établi le présent procès-verbal et l'ont signé les jour, mois et an que dessus .

les Membres

LE PRESIDENT

Signé : LEZONGAR
KANE Macquillou

Signé : LEDOUX

/CB

- 17 -

COMPARAISON GENERALE ENTRE
LES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET DE
LA REPUBLIQUE DU SENEGAL DE
L'EXERCICE 1959

-:-:-:-:-

Recettes 17 025 861 322

Dépenses 16 361 784 329

d'ou un excédent de recettes sur les
dépenses de : 664 076 993.-

Certifié exact et conforme à mes
écritures

LE TRESORIER PAYEUR

J. MONNET.-

Arrêté en recettes à la somme de: dix sept milliards
vingt cinq millions huit cent soixante et un mille
trois cent vingt deux francs et en dépenses à la som-
me de: seize milliards trois cent soixante et un
millions sept cent quatre vingt quatre mille trois
cent vingt neuf francs .-

Par procuration de M. MONNET

Signé : NOTTET

/SB

- 18 -

-:- A N N E X E A -:-

-:-:-:-:-

SITUATION DU PASSIF GENERAL DU BUDGET DE
1'ETAT DU SENEGAL AU 31 MAI 1960

-:-:-:-:-

- Années antérieures (Dettes Exigibles)	506 510 516,-
- Propres à l'exercice 1959	574 941 000,-

T O T A L	1 081 451 516,-
	=====

SITUATION DE LA CAISSE DE RÉSERVE

AU 31 MAI 1960

NATURE DES OPERATIONS	CREDIT	DEBIT
<u>1°/- FONDS IMMOBILISES</u>		
Recettes perpétuelle 5 % 1949	1.500.000	
Société Immobilières du CAP-VERT (SICAP)		
39 247 actions nominatives de 10 000 francs C.F.A.	392.470.000	
Compagnie Sénégalaise des Phosphates de TAIBA 16 680 actions nominatives de 500 francs CFA	83.400.000	
Société Africaine d'Electricité (Ex-Energie A O F) 188 actions nominatives de 10 000 francs C F A	1.880.000	
Caisse autonome de la reconstruction 4 %	168.000	
Crédit du Sénégal (Participation au capital)	125.000.000	
Société Africaine Immobilière et Hôtelière (S A I H) 12 723 actions de 10 000 francs C F A	127.230.000	
Banque Commerciale Africaine (BCA) 887 actions de 50 N.F.	2.217.000	
Compagnie Nationale de Navigation 19 725 actions de 50 N.F.	44.312.500	
Banque Sénégalaise de Développement participation au capital à demi-libéré de	137.500.000	
Société d'Etudes du Thon participation	3.000.000	
TOTAL	918.678.000	918 678 000

=(DIE)=

NATURE DES OPERATIONS	CREDIT	DEBIT
2°/- <u>FONDS DISPONIBLES</u>		
<u>Avoir au 31 Mai 1958</u>	396 651 524	
Excédant des recettes sur les dépenses de l'exercice 1956	226 193 238	
Excédant des recettes sur les dépenses de l'exercice 1957	890 308 728	
TOTAL	1.513 153 490	
<u>OPERATIONS NOUVELLES</u>		
Excédant recettes sur les dépenses de l'exercice 1958	1 866 196 872	
Total des fonds disponibles au 31 Mai 1960	3 379 350 362	

=(DIE)=

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES FINANCES

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

E X E R C I C E 1959

A - ORIGINE DES CREDITS

B - SITUATION DEFINITIVE DES RECETTES ET DES DEPENSES

---=oOo=---

=(DIE)=

- 22 -

A - ORIGINE DES CREDITS

na- vi- ces	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Crédit résul- tant du budget voté	total des cre- dits supplémen- taires ouverts	Total des crédits annulés	Montant des cré- dits servant de base au régle- ment de l'exer- cice	OBSERVATIONS
	<u>I BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>					
1er	Dette publique.....	146 490 000	16 000 000	75 878 000	86 612 000	Les collectifs de 59 ont fait l'objet de l'ord. 59 023 du 6- 3-59 - Ord. 59 053 du 31-3-59 - Loi 59 014 du 3-6-59 LOI 59 029 du 16-6- 59 Arrêté 8276/DF/C du 25-7-59 - Loi 60 005 du 11-1-60 Dé- cret 59 201 SG du 31-10-59 - Loi 59 031 du 14-12-59 Dé- cret 59 257 SG du 31-1-59 - Décret 60- 189 du 1-6-60 - Loi 60-038 du 13-7-60 - Décret 60-260 du 25 -7-60 - Décret n° 60-453 du 25-12-60.
2	Pensions et allocations viagères.....	22 000 000	6 000 000		28 000 000	
3	Assemblée constituante (Personnel).....	109 378 000	90 622 000		200 000 000	
4	Assemblée constituante (Matériel).....	101 620 000	113 380 000		215 000 000	
5	Présidence et Secrétariat Général du Conseil de Gouvernement (Personnel).....	35 026 000	87 431 000	6 28 000	116 329 000	
6	"- (Matériel).....	18 998 000	117 949 000	3 425 000	133 522 000	
7bis	Ministère délégué à la Présidence du Conseil char- gé du Développement (Personne).....	2 812 000	48 361 000	2 812 000	48 361 000	
8bis	"- (Matériel).....	2 740 000	26 520 000	3 440 000	25 820 000	
3	Inspections des Affaires Administratives (Matériel)	"	"	"	"	
9	Ministère de l'Intérieur Services centraux d'ad- ministration Gle (Personnel)	55 939 000	18 658 000	9 130 000	65 458 000	
0	"- (Matériel).....	20 648 000	5 632 000	9 190 000	17 090 000	
1	Ministère de l'Intérieur Services centraux d'Ad- ministration Générale dans les Ciicons. (Personnel)	371 958 000	74 000 000	12 500 000	433 458 000	
2	"- (Matériel)	67 285 000	11 375 000		78 660 000	
3	Ministère de l'Intérieur Service de Sécurité et Pénitentiaires (Personnel).....	1 055 021 000	154 976 000	122 012 000	1 087 985 000	
4	"- (Matériel).....	152 593 000	72 007 000	752 000	223 848 000	
5	Ministère de la Fonction Publique (Personnel) ..	26 838 000	25 140 000	10 741 000	41 237 000	
6	"- (Matériel)...	4 790 000	6 400 000		11 190 000	
7	Ministère des Finances (Personnel).....	408 552 000	174 197 000	152 750 000	429 999 000	
8	Ministère des Finances (Matériel).....	55 732 000	22 600 000	13 850 000	64 482 000	
9	Ministère de l'Economie Générale (Personnel)....	51 107 000		30 997 000	20 110 000	

=(MMB)=

- 23 -

na- bi- es	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Crédits résultant du Budget	total des crédits supplémentaires ouverts	Total des crédits annulés	Montant des crédits servant de base au règlement de l'exercice	OBSERVATIONS
bis	Ministère de l'Industrie et du Commerce (Personnel)		3 164 000		3 164 000	
	Ministère de l'Economie Générale (Matériel)	11 222 000		6 509 000	4 633 000	
bis	Ministère de l'Industrie et du Commerce (Matériel)		3 622 000		3 662 000	
	Ministère de la Coopération et de la Mutualité (Personnel)	66 805 000	2 800 000	32 771 000	36 834 000	
	Mutualité (Matériel)	27 236 000		9 872 000	17 364 000	
	Ministère de l'Economie rurale (Personnel)	529 537 000	79 751 000	16 398 000	592 890 000	
	" " (Matériel)	204 796 000	24 372 000	6 150 000	223 018 000	
	Ministère des Travaux Publics et des Transports (Personnel)	892 911 000	46 476 000	4 514 000	934 873 000	
	Transports (Matériel)	88 565 000	11 405 000	434 000	99 536 000	
	Ministère de l'Enseignement et de la Culture (Personnel)	1 473 340 000	65 842 000	63 558 000	1 475 624 000	
	" (Matériel)	301 843 000	13 949 000	17 972 000	297 820 000	
	Ministère de la Santé et de la Population (Personnel)	681 405 000	90 216 000		779 701 000	
	(Matériel)	265 887 000	60 475 000	350 000	326 012 000	
	Ministère du Travail et des Affaires sociales (Personnel)	51 348 000	895 000	28 197 000	24 046 000	
	" (Matériel)	28 760 000	400 000	13 950 000	16 210 000	
	Ministère du Plan (Personnel)	15 496 000	1 480 000	9 039 000	7 937 000	
	" " (Matériel)	4 848 000	148 000	2 195 000	2 801 000	
	Exploitations et Etablissements Industriels (Personnel)	383 134 000	5 100 000	19 240 000	368 994 000	
	" (Matériel)	183 363 000	2 700 000		186 063 000	
	Dépenses Communes de Personnel	636 000 000	69 200 000	108 283 000	646 917 000	

=(MMB)=

- 27 -

Chapitre	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Crédits résultant du budget Voté	Total des crédits supplémentaires ouverts	Total des crédits annulés	Montant des crédits servant de base au réglement de l'exer- cice	OBSERVATIONS
40	Dépenses communes de Matériel	91 000 000	49 380 643	5 561 787	134 818 856	Les collectifs de 1959 ont fait l'objet de: Ordonnance 59 023 du 6/3/59.
41	Dépenses diverses	246 000 000	396 838 000	134 600 000	508 238 000	
42	Fonds spéciaux	20 000 000	15 000 000		35 000 000	
43	Entretien des bâtiments et logements administratifs	400 000 000	94 445 000	90 744 390	403 700 610	
44	Entretien des routes, voies de navi- gation et aérodromes	69 000 000	31 000 000	11 863 868	88 136 132	Ordonnance 59 053 du 31/3/59
45	Contribution aux dépenses de fonction- nement de l'Etat de collectivités et organismes publics	543 000 000	50 000 000	198 025 000	394 975 000	Loi 59 014 du 3/6/59 Arrêté 8279 DF/6 du 25/7/59.
48	Reversement à des collectivités établissements publics	1.101 212 000	3.853 801 000	4.290 020 000	664 993 000	Loi 60 005 du 11/1/60 Décret 60 189 du 1/6/60.-
49	Versement à des comptes et fonds spéciaux	303 000 000	603 334 000	525 500 000	310 834 000	Loi 60 038 du 13/7/60 Décret 60 260 du 25/7/60.
51	Subventions de fonctionnement à des organismes privés	61 000 000	124 000 000		185 000 000	Décret 60 453 du 25/ 12/60 .-
52	Subventions de fonctionnement à des organismes, associations, oeuvres privés	83 000 000	55 885 000		138 885 000	Loi 59 029 du 16/6/59
54	Bourses et secours scolaires	50 000 000	21 680 000	2 000 000	69 680 000	
55	Secours	113 000 000	53 000 000	37 000 000	129 000 000	
56	Prêts et avances	826 000 000	741 700 000	5 000 000	1.562 700 000	
57	Versement au budget d'Equipement et d'Investissement	471 495 000	3.294 229 000	1.958 607 000	1 807 117 000	
58	Dépenses des magasins	-	-	-	-	
TOTAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT		12.983 810 000	10 946 575 643	8 122 048 045	15 808 337 598	

=(MMB)=

- 25 -

Cha- pitre	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Crédit résultant du budget Voté	Total des Crédits supplémentaires ouverts	Total des cré- dits annulés	Montant des cré- dits servant de base au règlement de l'exercice	OBSERVATIONS
	<u>II BUDGET D'EQUIPEMENT ET</u> <u>D'INVESTISSEMENT</u>					
101	Contribution au Fonds d'Investissement pour le Développement des Etats de la Communauté	58 200 000	5 200 000	1 708	63 723 292	
102	Travaux d'infrastructure	397 806 000	573 122 061	255 646 950	715 281 131	
103	Constructions	490 883 000	295 485 840	276 314 906	510 053 934	
104	Acquisition d'immeubles.....	222 960 000	32 980 050	74 564 442	181 375 608	
105	Acquisition de gros matériel	32 000 000	25 564 000	34 555 079	23 008 921	
106	Participation au capital des sociétés d'Etat	61 975 000	1 000 000	1 000 000	61 975 000	
107	Contributions, subventions et fonds de concours	424 000 000	219 242 326	143 739 047	499 503 279	
107 bis	Travaux sur fonds de concours de l'ex - budget général	-	312 033 000	113 463 296	198 569 704	
108	Versement à la Caisse de Réserve	-	755 705 000	-	755 705 000	
	<u>TOTAL DU BUDGET D'EQUIPEMENT ET</u> <u>D'INVESTISSEMENT</u>	<u>1.688 149 000</u>	<u>2 220 332 277</u>	<u>899 285 408</u>	<u>3.009 195 869</u>	

=(MMB)=

.. 26 ..

B - SITUATION DEFINITIVE DES RECETTES ET DES DEPENSES

Cha- pitre	Nature des produits par chapitre (R E C E T T E S)	Prévisions budgé- taires primitives	Recouvrements effectués
	I BUDGET DE FONCTIONNEMENT		
1	Impôts forfaitaires sur le revenu	568 000 000	656 081 966
2	Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu	615 000 000	2.201 075 496
3	Contribution mobilière	120 000 000	146 254 649
4	Impôts fonciers	325 000 000	369 592 678
5	Patentes et licences	340 000 000	349 056 120
7	Taxe de consommation intérieure	1.690 000 000	1 842 042 125
8	Taxe sur les transactions et taxes à la production	2 697 000 000	3 403 091 652
9	Droits à l'exportation	1 823 000 000	2 212 422 626
10	Taxe de recherche et de conditionnement	228 000 000	235 313 198
13	Droits d'enregistrement	474 000 000	455 861 458
14	Droits de timbre	321 000 000	349 790 324
15	Taxes diverses et taxes pour services rendus	43 000 000	52 354 403
16	Revenu du domaine immobilier	23 000 000	24 658 621
17	Revenus du domaine forestier	314 000 000	41 709 503
18	Revenu du domaine minier	10 000 000	14 395 417
19	Revenu du domaine mobilier	10 000 000	6 956 798
20	Revenu des valeurs mobilières	100 000	78 960
22	Recettes des exploitations industrielles	340 000 000	305 752 706
23	Recettes des autres services	124 000 000	129 473 231
24	Produits divers et accidentels	52 500 000	90 712 415
26	Contributions, subventions, ristournes et Fonds de concours des budgets du groupe et locaux	1.139 800 000	1.963 213 120
27	Contributions, subventions et participations de collectivités et établissements Publics	67 900 000	33 967 173
28	Fonds de concours d'organisme privés et subventions	"	"

(Suite page 2)

=(MMB)=

- 27 -

Chapitre	NATURE DES PRODUITS PAR CHAPITRE (R E C E T T E S)	Prévisions budgétaires primitives	Recouvrements effectués
29	Remboursement de prêts et avances	821 110 000	576 333 391
30	Prélèvements sur la Caisse de Réserve	"	"
31	Avances du Trésor	"	"
	<u>TOTAL</u>	<u>12.983 810 000</u>	<u>15.451 207 030</u>
	II - <u>BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u> -		
III	Avance pour mise en place des nouvelles institutions (Recettes provenant de l'exercice 1958)	-	25 600 000
101	Participation du budget de fonctionnement aux dépenses d'équipement et d'investissement	471 495 000	1 173 298 000
102	Emprunts ou avances à la C.C.F.O.M.	98 525 000	63 723 292
107 bis	Subventions spéciales correspondant aux crédits remis en fonds libres sur l'ex budget du groupe exercice 1958-59 (1er trimestre).....	-	251 476 000
104 bis	Subventions spéciales du budget des transferts et de l'ex budget du groupe	-	60 557 000
108	Prélèvement sur la Caisse de Réserve	1.118 129 000	-
	<u>TOTAL</u>	<u>1 688 149 000</u>	<u>11 574 654 292</u>
	<u>TOTAL GENERAL DES RECETTES</u>	<u>14 671 959 000</u>	<u>17 025 861 322</u>

Prévisions budgétaires primitives

Dépenses effectuées

1	Dette publique	146 490 000	85 671 592
2	Pensions et allocations viagères	22 000 000	21 167 370
3	Assemblée constituante (Personnel)	109 378 000	200 000 000
4	-"- "- (Matériel)	101 620 000	215 000 000
5	Présidence et Secrétariat général du Conseil de Gouvernement (Personnel)	35 026 000	98 802 740
6	-"- "- "- "- "- (Matériel)	18 998 000	119 833 588
7 bis	Ministère délégué à la Présidence du Conseil (Développement, Plan, Economie générale) - (Personnel)	2 812 000	39 477 181
8 bis	-"- (Matériel)	2 740 000	21 893 894
8	Inspections des affaires administratives (Matériel)	-	36 560
9	Ministère de l'Intérieur, Services centraux d'Administration générale (Personnel).	55 939 000	52 942 217
10	-"- "- "- "- "- (Matériel)	20 648 000	13 722 573
11	-"- "- Services d'Administration Générale dans les circonscrip- tions (Personnel)	371 958 000	406 662 820
12	-"- (Matériel)	67 285 000	67 645 451
13	Ministère de l'Intérieur, services de sécurité et pénitentiaires (Personnel).....	1.055 021 000	1.065 558 689
14	-"- "- "- "- "- (Matériel).....	152 593 000	194 419 554
15	Ministère de la Fonction Publique (Personnel)	26 838 000	35 303 262
16	-"- "- (Matériel)	4 790 000	8 830 988
17	Ministère des Finances (Personnel).....	408 552 000	393 487 494
18	-"- "- (Matériel).....	55 732 000	52 252 408
19	Ministère de l'Economie Générale (Personnel)	51 107 000	14 760 556
20	-"- "- "- (Matériel).....	11 222 000	3 069 288
19 bis	Ministère de l'Industrie et du Commerce (Personnel)	-	-
20 bis	-"- "- "- (Matériel,)	-	3 199 024
21	Ministère de la Coopération et de la Mutualité (Personnel)	66 805 000	28 007 580
22	-"- "- "- "- (Matériel)	27 236 000	12 079 408
23	Ministère de l'Economie Rurale (Personnel)	529 537 000	550 644 272
24	-"- "- "- (Matériel)	204 796 000	208 244 143
25	Ministère des Travaux Publics et des Transports (Personnel)	892 911 000	926 538 387
26	-"- "- "- "- (Matériel)	88 565 000	94 663 424

=(MMB)=

- 29 -

Chapitre	Nomenclature des <u>DEPENSES</u>	Prévisions budgétaires primitives	Dépenses effectuées
27	Ministère de l'Enseignement et de la Culture (Personnel)	1 473 340 000	1 443 988 978
28	" " " (Matériel)	301 843 000	283 036 536
29	Ministère de la Santé et de la Population (Personnel)	681 485 000	782 931 889
30	" " " (Matériel)	265 887 000	299 574 805
31	Ministère du Travail et des Affaires Sociales (Personnel)	51 348 000	19 842 382
32	" " " (Matériel)	28 760 000	13 254 131
33	Ministère du Plan (Personnel)	15 496 000	7 373 848
34	" (Matériel)	4 848 000	2 430 222
37	Exploitations et Etablissements industriels (Personnel)	383 134 000	352 762 244
38	" " " (Matériel)	183 363 000	175 011 574
39	Dépenses communes de Personnel	686 000 000	578 190 130
40	Dépenses communes de Matériel	91 000 000	127 212 670
41	Dépenses diverses	246 000 000	462 328 417
42	Fonds spéciaux	20 000 000	35 000 000
43	Entretien des bâtiments et logements administratifs	400 000 000	354 656 190
44	Entretien des routes, voies de navigation et aérodromes	69 000 000	82 883 202
45	Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'Etat, de collectivités ou organismes publics	543 000 000	250 895 366
48	Reversement à des collectivités et établissements publics	1 101 212 000	656 410 615
49	Versement à des comptes et fonds spéciaux	303 000 000	310 000 000
51	Subventions de fonctionnement à des collectivités ou organisme publics	61 000 000	122 400 000
52	Subventions de fonctionnement à des organismes, associations, oeuvres privées	83 000 000	134 276 592
54	Bourses scolaires	50 000 000	65 539 203
55	Secours	113 000 000	127 373 107
56	Prêts et avances	826 000 000	1 320 804 538
57	Versement au budget d'équipement et d'investissement	471 495 000	1 173 298 000
58	Dépenses des magasins	-	-
	<u>TOTAL</u>	12 983 810 000	14 114 389 102

=(MMB)=

- 30 -

Chapitre	NOMENCLATURE DES <u>D E P E N S E S</u>	Prévisions budgétaires primitives	Dépenses effectuées
<u>II - BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT -</u>			
101	Contributions au Fonds d'Investissement pour le Développement des Etats de la Communauté	58 525 000	63 723 292
102	Travaux d'infrastructure	397 806 000	715 053 529
103	Constructions	490 883 000	510 053 934
104	Acquisitions d'immeubles	222 960 000	181 375 608
105	Acquisition de gros matériel	32 000 000	22 602 681
106	Participation au capital des Sociétés d'Etat	61 975 000	61 975 000
107	Contributions subventions et fonds de concours	424 000 000	499 503 279
107 bis	Travaux sur fonds de concours de l'ex-budget général	-	193 107 904
108	Versement à la Caisse de Réserve	-	-
<u>TOTAL</u>		1 688 149 000	2.247 395 227
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		14 671 959 000	16 361 784 329

.../...

=(MMB)=

- 31 -

RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 1959

Total des Recouvrements	17 025 861 322
Total des paiements	16 361 784 329
	664 076 993

Arrêté en recettes à la somme de : DIX SEPT MILLIARDS VINGT CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT VINGT DEUX FRANCS et en Dépenses à la somme de : SEIZE MILLIARDS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT NEUF FRANCS, d'où un excédent de recettes sur les dépenses de :
SIX CENT SOIXANTE QUATRE MILLIONS SOIXANTE SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS .-

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

N° 2

portant règlement du Compte Définitif du
Budget de la REPUBLIQUE du SENEGAL exercice
1959

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du Mardi
12 Janvier 1965 la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. - Le Compte Définitif des recettes et des dépenses au Budget
de la République du Sénégal pour l'exercice 1959 est arrêté comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recouvrements effectués	15.451.207.030,-
Paielements effectués	14.114.389.102,-
	1.336.817.928,-

BUDGET D'EQUIPEMENT ET
D'INVESTISSEMENT

Recouvrements effectués	1.574.654.292,-
Paielements effectués	2.247.395.227,-

Soit au total 672.740.935

=====

Pour les recettes	17.025.861.322,-
Pour les dépenses	16.361.784.320,-

d'où il ressort un excédent de recettes

sur les dépenses 664.076.993,-

=====

ARTICLE 2. - Cet excédent de recettes de : Six Cent Soixante Quatre Millions
Soixante seize Mille Neuf Cent Quatre Vingt Treize Francs devra figurer au
compte permanent des découverts du Trésor.

ARTICLE 3. - Sont ouverts au Budget de la République du Sénégal 1959, les
crédits de régularisation ci-après :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 8	36.560,-
" 29	3.230.889,-

Total des crédits ouverts au

Budget de fonctionnement 3.267.449,-

=====

- 2 -

ARTICLE 4. - Les crédits de régularisation ouverts à l'article 3 ci-dessus sont gagés par les annulations suivantes :

A - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 1er	940 408,-
" 2	6.832.630,-
" 5	17.526.260,-
" 6	13.688.412,-
" 7 bis	8.883.819,-
" 8 bis	3.926.106,-
" 9	12.515.783,-
" 10	3.367.427,-
" 11	26.795.180,-
" 12	11.014.549,-
" 13	22.426.311,-
" 14	29.428.446,-
" 15	5.933.738,-
" 16	2.359.012,-
" 17	37.511.506,-
" 18	12.229.592,-
" 19	5.349.444,-
" 20	1.563.712,-
" 19 bis	3.164.000,-
" 20 bis	462.976,-
" 21	8.826.420,-
" 22	5.284.592,-
" 23	42.245.728,-
" 24	14.773.857,-
" 25	8.334.613,-
" 26	4.872.576,-
" 27	31.635.022,-
" 28	14.783.464,-
" 30	26.437.195,-
" 31	4.203.618,-
" 32	2.955.869,-
" 33	563.152,-
" 34	370.778,-
" 37	16.231.756,-
" 38	11.051.426,-
" 39	68.726.870,-
" 40	7.606.186,-
" 41	45.909.583,-
" 43	49.044.420,-
" 44	5.252.930,-
" 45	144.079.634,-
" 48	8.582.385,-
" 49	834.000,-
" 51	62.600.000,-
" 52	4.608.408,-
" 54	4.140.797,-
" 55	1.626.893,-
" 56	241.895.462,-
" 57	633.819.000,-

Total des annulations de Crédits du

Budget de Fonctionnement 1.697.215.945

- B - BUDGET D'EQUIPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT

Chapitre	102		227.602,-
"	105		406.240,-
"	107 bis		5.461.800,-
"	108		755.705.000,-
			761.800.642,-

Total général des annulations 2.459.016.587,-

Dakar, le 12 Janvier 1965

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Lamine GUEYE.-